

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2023

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal	:	11
- en exercice	:	10
- qui ont pris part à la séance	:	10
- votants	:	10

Date de convocation : 03/02/2023

Date d'affichage : 03/02/2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, à 18 h 15 sous la présidence de son Maire Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le seize février deux mil vingt-trois.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – PERRIN Marie-Josèphe - RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET
Christophe – DI BENEDETTO Vincent - VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : AVENANT N° 3 DU REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU DU 09 AVRIL 2015

Vu la délibération n° 16-2015 du 09/04/2015 concernant la mise en place du règlement du service de l'eau,

Vu la délibération n° 27-2016 du 25/10/2016 concernant l'avenant n° 1,

Vu la délibération n° 05-2022 du 20/01/2022 concernant l'avenant n° 2,

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de clarifier un article du règlement du service de l'eau, à savoir :


-2- Votre contrat :

2.1 La souscription du contrat (abonnement)

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants :

- **ADOpte** ce règlement du service de l'eau modifié.

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.


Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

